

Commissaires aux comptes associés

Fabien LECONTE
David LEMIERE
Cyril LENORMAND
Frédéric LETERRIER

Grégory HAYS

✓ Certified by  yousign

**SARL ATL
6 Rue des Métiers
ZA St-Louet
14280 AUTHIE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code, par décision des associés et conformément au terme de notre lettre de mission, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous avons pris connaissance de l'activité de votre société au cours des arrêts comptables des 30 juin 2024 et 31 décembre 2023.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

✓ Sur le plan de l'activité, on constate :

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires, s'élevait à 81 878 €. Au 30 juin 2024, sur une période de 6 mois, le chiffre d'affaires s'établit à 51 969 €.

Les charges d'exploitation s'élevaient au 31 décembre 2023 à 81 138 €, le résultat d'exploitation s'établissait alors à 794 €. Au 30 juin 2024, les charges d'exploitation s'élèvent à 47 897 €, au final, le résultat d'exploitation ressort à 4 122 €.

Au 31 décembre 2023, le résultat net était un bénéfice de 8 335 € après constatation d'un résultat exceptionnel de 8 634 €. Celui du 30 juin 2024 est un bénéfice 3 504 € après impôt sur les sociétés de 618 €.

✓ Sur le plan financier

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élevaient à 53 025 € et l'actif immobilisé à 4 659 € net. La société n'avait pas d'endettement bancaire et les comptes courants d'associés s'élevaient à 4 085 €. Les acomptes clients s'élevaient à 5 050 € et les dettes fournisseurs à 338 €. Les dettes fiscales et sociales étaient de 3 455 € et les autres dettes de 4 327 €.



A l'actif, les créances clients étaient de 14 219 €, les autres créances s'élevaient à 1 186 €, les charges constatées d'avance étaient de 515 € et la trésorerie s'établissait à 49 700 €.

Au 30 juin 2024, les capitaux propres s'élèvent à 56 529 € et l'actif immobilisé à 2 496 € net. Les comptes d'associés sont de 3 587 €. Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 919 €, les avances clients à 4 556 € et les dettes fiscales et sociales à 8 110 €.

A l'actif, les créances clients s'élèvent à 15 647 €, les autres créances à 616 €, les charges constatées d'avance à 1 752 € et la trésorerie s'établit à 34 655 €.

En conclusion, l'analyse de votre société et de son résultat des comptes arrêtés au 30 juin 2024, laissent apparaître un niveau d'activité en net progression et une rentabilité en progression et suffisante. La situation financière est saine. L'analyse de l'activité de votre société et de ses résultats n'apparaît pas remettre en cause sa situation financière.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier que le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels des exercices précédents est au moins égal au montant du capital social.

Votre société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen, sous le numéro 808 296 198.

Le capital social s'élève à 1 500 €, divisé en 150 parts sociales de 10 € de valeur nominale.

La société a pour objet principal :

- La prestation de services de toute nature, directe ou indirecte, aux personnes physiques ou morales, notamment dans les domaines du transport public routier de personnes sur lignes régulières ou sur circuits particuliers ;
- La prestation de services de toute nature, directe ou indirecte, aux personnes physiques ou morales, notamment dans les domaines du transport de marchandises ;
- La location de tout ou partie de ses véhicules à des tiers ;
- La location de ses véhicules pour des transferts ou acheminements sur les gares, aéroports, ou tous autres lieux de regroupement de passagers.



La société est détenue par :

- Monsieur Grégory HAYS, représentant la Société PIERROT VOYAGES, titulaire en pleine propriété de 77 parts sociales,
- Monsieur Grégory HAYS, titulaire en pleine propriété de 73 parts sociales.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2024 font apparaître des capitaux propres positifs 56 528,90 €, pour un capital social de 1 500 €.

Le résultat des comptes du 30 juin 2024 est de 3 504,10 €.

Pour mener à bien notre mission, nous avons pris connaissance des états financiers de votre société arrêtés au 30 juin 2024. Nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimés nécessaires eu égard à la nature et à l'importance des actifs et passifs, des charges et des produits ainsi que de l'activité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

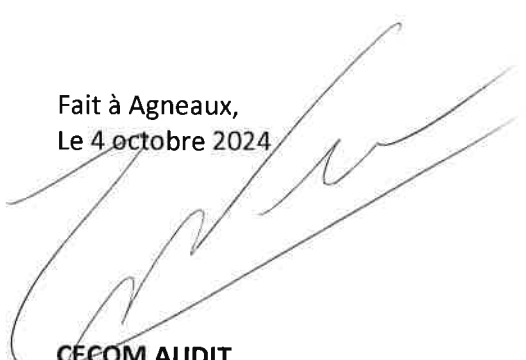
Nous avons audité les comptes annuels arrêtés le 30 juin 2024. Les capitaux propres se présentent comme suit :

- Capital social	1 500,00 €
- Réserve légale	150,00 €
- Report à nouveau	51 374,80 €
- Résultat 30/06/2024	<u>3 504,10 €</u>
Total des capitaux propres :	56 528,90 €

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Agneaux,
Le 4 octobre 2024


CECOM AUDIT

Société de commissariat aux comptes
Représentée par *Frédéric LETERRIER*
Commissaire aux comptes associé